Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240215-D2024_34-BF

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2024-34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 15 février 2024)

Date de convocation : 30 janvier 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 15 février 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BARRAQUE, BERGES, CASSOU, LAHOURATATE, MOULAT, MOURTEROT et M., BARBAN, BEROT-LARTIGUE, BONNEMASON, CACHELOU, CARRERE, CARREY, CASAUBON, DAGUERRE, DESSEIN, ESQUER, GARROCQ représenté par M. PINOUT, LABERNADIE, LOUSTAU, MARTIN, MONGAUGE, PARIS, REGNIER, SASSOUBRE

Absents ou excusés : Mmes BLANCHET, CLAVIER, POUEYMIROU-BOUCHET, et M. AUSSANT, CASADEBAIG, GABASTON, LEGLISE, SANZ, VISSE

Pouvoirs : Mme BLANCHET à M. MONGAUGE M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
Mme POUEYMIROU-BOUCHET à Mme MOULAT

Secrétaire de séance : M. CACHELOU

OBJET : FINANCES - BUDGET ANNEXE EHPAD DE LA VALLEE D'OSSAU (M57 soumis au FCTVA) – BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Vu le projet de budget annexe de l'EHPAD de la Vallée d'Ossau pour l'exercice **2024** transmis et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif **2024.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

DECIDE d'adopter le budget primitif **2024** de l'EHPAD de la Vallée d'Ossau, budget annexe de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
Investissement	
Dépenses	9 452 936,64 €
Recettes	9 452 936,64 €
Fonctionnement	
Dépenses	361 916,71 €
Recettes	361 916,71 €

Le Président

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Jean-Paul CASAUBON